

Commune de Labécède-Lauragais

République française

Département de l'Aude

Séance du lundi 27 février 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 20/02/2023

Présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-François POUZADOUX,

Votants: 9

Pour: 9

Présents : Christiane ARIBAUD, Germaine CANDEBAT, Cédric FERRIERE, Laetitia LASSALLE, Florence MARTIN, Jean-François POUZADOUX, Romuald ROUGE, Clément ROUX

Contre: 0

Secrétaire de séance:
Germaine CANDEBAT

Représentés: Flavien VALENSI

Excusés:

Absents: Stéphane VITALES, Corine WELTMAN

Objet: Eclairage public : élargissement des horaires d'extinction - DE_2023_011

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 30 Septembre 2022 la délibération ci-dessous a été prise :

« Monsieur le Maire rappelle les enjeux justifiant la mise en place d'une extinction totale de l'éclairage public :

- *Environnementaux : moindre pollution lumineuse qui sera bénéfique aux animaux*
- *Energétiques : moindre utilisation de l'énergie électrique*
- *Economique : lutte contre l'augmentation importante des tarifs de l'électricité.*

Monsieur le Maire propose une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin à titre expérimental jusqu'au 30/06/2023.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de cette proposition dès le 15/10/2022 et en tenant compte des contraintes techniques éventuelles.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité, l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5 h du matin et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires. »

Compte tenu du succès de cette opération, qui a bien été comprise par les labécédois, Monsieur le Maire propose l'élargissement des horaires pour les porter de 22h à 6h du matin, dès la semaine prochaine pour les zones où l'expérience est déjà en cours, et dès que possible pour les zones n'étant pas encore équipées d'horloges astronomiques.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public de 22h à 6 h du matin à titre expérimental jusqu'au 30 Juin 2023

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le Maire : Jean-François POUZADOUX